

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, il va sans dire je pensais que le gouvernement a la compétence voulue pour enquêter sur cette question, et que cela ressortait clairement de la déclaration faite vendredi par le solliciteur général. Ce dernier a fait des recherches à cet égard et j'en ai fait également.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Le solliciteur général a fait vendredi une déclaration dans laquelle il a exposé dans le moindre détail tout ce que le gouvernement sait de la situation. Si l'opposition a des questions à poser, qu'elle les pose au solliciteur général ou à moi-même et nous nous efforcerons de faire de notre mieux pour lui répondre.

LA PRÉSUMÉE DESTRUCTION DE DOCUMENTS—LA POSSIBILITÉ DE CONSULTATION PRÉALABLE AVEC LE MINISTRE

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse également au solliciteur général. Peut-il confirmer des rumeurs dont j'ai eu vent, selon lesquelles la GRC a détruit au moins deux tonnes de dossiers et de renseignements confidentiels à Montréal, les 2 et 3 juin derniers? D'autre part, peut-il nous dire si cette initiative, qui a entraîné la destruction de quelques centaines d'années-hommes de travail par la GRC a été prise en raison des répercussions d'une enquête menée pas le gouvernement du Parti québécois plutôt que sous les auspices du gouvernement fédéral? Enfin, le ministre peut-il nous dire si le ministre de la Justice ou lui-même ont été consultés au préalable, et s'ils ont approuvé cette initiative?

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Alors, prêt à faire votre confiteur, cette fois-ci?

M. Hees: Son confiteur ou des confettis?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, si je ne m'abuse, le député parle de la destruction de documents qui aurait eu lieu le mois dernier. Pour ma part, je n'en ai jamais entendu parler. Si le député sait que certains documents ont été détruits dans le but de dissimuler un acte illégal, il est de son devoir de m'en fournir les preuves afin que le gouvernement puisse prendre les mesures appropriées.

M. Baker (Grenville-Carleton): C'est ce qu'il vient de faire.

M. Paproski: Combien de machines à confettis avez-vous achetées, M. Goyer?

LA PROPOSITION D'ENQUÊTE SUR L'ENTRÉE AVEC EFFRACTION À L'AGENCE DE PRESSE LIBRE—LA CONSULTATION POSSIBLE DU MINISTRE AVANT L'ENQUÊTE TENUE PAR LE QUÉBEC

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas la première fois qu'il a fallu que l'opposition fasse connaître les faits au solliciteur général.

Des voix: Bravo!

M. MacKay: Le solliciteur général doit bien se rendre compte que la faute en revient non pas seulement aux membres des échelons supérieurs de la Gendarmerie Royale, mais à la manière dont le bureau même du solliciteur général a réagi lorsqu'il a su que la Gendarmerie Royale cherchait à dissimuler certains faits, ce dont le solliciteur général aurait dû être informé. N'a-t-il pas l'intention de revoir la question ou de

Questions orales

recommander au premier ministre de charger un juriste impartial ou une personne de confiance d'examiner toute cette affaire, afin qu'on ne laisse pas la Gendarmerie Royale à la merci d'une enquête d'un gouvernement provincial? Le solliciteur général voudrait-il également nous dire si dans l'intervalle, bien que d'après ce qu'il nous dit, il n'ait pas eu préavis de l'enquête que comptait faire le gouvernement de Québec, il y a eu un dialogue constructif à ce sujet?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je puis déjà affirmer que la Gendarmerie Royale n'est pas laissée à la merci d'une enquête d'un organisme public ou de qui que ce soit désigné par le ministère de la Justice ou du procureur général de la province de Québec. On a fait des allégations stupides, cet après-midi. Si la Gendarmerie Royale est à la merci de questions pleines de sous-entendus et d'allégations, et si le député a vraiment à cœur la réputation de la police, comme, je crois, c'est le cas de tous les Canadiens, au lieu de se lancer dans des allégations de portée générale qui ternissent la réputation de la police, il aurait dû me soumettre personnellement des faits plus précis, que j'ai entendus d'ailleurs pour la première fois cet après-midi, et j'aurais été en mesure de les vérifier avant que le député ne soulève la question en public et ne fasse planer le doute sur les forces de la police.

Des voix: Bravo!

M. Fox: Monsieur l'Orateur, il me semble que tous les députés de la Chambre sont dans l'obligation, s'ils détiennent ce genre de renseignements, d'aller au fond des choses et de les soumettre aux autorités compétentes avant . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Et à quoi sert le Parlement alors?

M. Paproski: Répondez à la question.

M. Fox: Quant à la seconde partie de la question du député, mon sous-ministre m'a fait savoir aujourd'hui qu'il se mettait en contact avec le sous-ministre de la Justice de la province de Québec de façon à vérifier ce qui a été répondu à certaines des questions qu'a posées le député vendredi après-midi.

L'ENTRÉE AVEC EFFRACTION À L'AGENCE DE PRESSE LIBRE—LES ENTRETIENS TRUDEAU-GOYER AU SUJET DES MESURES ENVISAGÉES

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. En guise d'introduction, j'aimerais lui indiquer combien il est décevant de voir qu'il n'a pas précisé au ministre des Approvisionnement et Services, à la Chambre cet après-midi, qu'il devait démontrer son innocence et celle du gouvernement dans cette importante affaire. Selon une déclaration du solliciteur général actuel, l'ancien solliciteur général, l'actuel ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, a informé le premier ministre, il y a un an en mars, de la perquisition de la GRC à Montréal et également de la décision de ne pas donner suite à la lettre envoyée à l'actuel ministre des Approvisionnements et Services au moment de la perquisition. Le premier ministre a-t-il alors rencontré ce dernier pour décider de la mesure qu'il a prise à ce moment-là et pour qu'il lui explique son comportement?